

**1- IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PREPARATION ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE****1.1. Identificateur de produit**

Forme du produit : Pâte  
Nom du produit : C9 - Nettoyant multi-usage économique parfum citron  
Type de produit : Déttergent

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

Destiné au grand public Catégorie d'usage principal : Utilisation par les consommateurs

Utilisation de la substance/mélange : Nettoyant

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Raison Sociale : CRISTEL SAS.

Adresse : BP 10 – Parc d'activité du Moulin 25490 FESCHES LE CHATEL - FRANCE.

Téléphone : +33 (0)3 81 96 17 52. Fax : +33 (3) 81 93 09 84.

cristel@cristel.com

www.cristel.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	Centre Anti-poison et de Toxicovigilance de LYON	162, avenue Lacassagne Bâtiment A, 4 <sup>ème</sup> étage 69424 Lyon Cedex 03	+33 4 72 11 69 11	
France	Centre Anti-poison et de Toxicovigilance de Nancy Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny 54035 Nancy Cedex	+33 3 83 22 50 50	
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	

**2- IDENTIFICATION DES DANGERS****2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] Mélanges/Substances: SDS EU 2015: Selon le Règlement (UE) 2015/830 (Annexe II de REACH)  
Non classé

**Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement**  
Pas d'informations complémentaires disponibles

**2.2 Élément d'étiquetage**

**Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] Extra étiquetage à afficher Extra classification(s) à afficher**

Conseils de prudence (CLP)

: P102 - Tenir hors de portée des enfants

Phrases EUH

: EUH208 – Contient (R)-p-mentha-1, 8-diène (5989-27-5).  
Peut produire une réaction allergique

: EUH210 – Fiche de données de sécurité disponible sur demande

**2.3 Autres dangers**

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII  
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

**3- COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****3.1 Substances**

Non applicable

**3.2 Mélanges**

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Aluminumoxide Substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelles nationales (FR)	(n)CAS) 1344-28-1 (Numéro CE) 215-691-6 (N°REACH) 01-2119529248-35	>50	Non classé
Oléate de potassium	(n°CAS) 143-18-0 (Numéro CE) 205-590-5	<5	Eye Irrit. 2, H319 Skin Irrit. 2, H315

Texte complet des phrases H: voir section 16

**4- PREMIERS SECOURS****4.1 Premiers-secours-mesures / après contact oculaire**

Premiers soins après inhalation : Faire respirer de l'air frais.

Premiers soins après contact avec la peau : Rincer à l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée:  
Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Symptômes/lésions après contact oculaire : Peut provoquer une légère irritation

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**5- MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****5.1 Moyens d'extinction**

Moyen(s) d'extinction approprié(s) : Non inflammable. Adapter les agents d'extinction à l'environnement

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Danger d'incendie : Aucun risque d'incendie  
Danger d'explosion : Sans objet

**5.3 Conseils aux pompiers**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**6- MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****6.1.1. Pour les non-securistes**

Equipement de protection : Lunettes de protection. Porter des vêtements de Protection (voir chapitre 8).  
Procédures d'urgence : sans objet.

**6.1.2. Pour les secouristes**

Equipement de protection : Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Aucun(e).

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Pour la rétention : Endiguer le produit pour le récupérer.  
Procédés de nettoyage : Ramasser mécaniquement le produit.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

**7- MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1 Précaution à prendre pour une manipulation sans danger**

Dangers supplémentaires lors du traitement : Aucun(e)  
Précautions à prendre pour une manipulation : Eviter le contact avec les yeux  
Mesures d'hygiène : Se laver les mains après toute manipulation

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Condition de stockage : Protéger de l'humidité  
Produit incompatibles : Agent oxydant  
Chaleur et sources d'ignition : Conserver à l'écart de la chaleur  
Lieu de stockage : Conserver à l'abri des rayons solaires directs. Conserver ce produit dans un endroit sec où il peut être protégé des intempéries  
Matériaux d'emballage : Conserver dans l'emballage d'origine

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas d'informations complémentaires possibles

**8- CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1 Paramètres de contrôle****Aluminumoxide (1344-28-1)**

France	Non local	Aluminium (trioxyde de di-)
France	VME (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup> )

**8.2 Contrôle de l'exposition****Protection des mains :**

Gants de protection. CR (polychloroprénés, Caoutchouc chloropoprène). NBR (Caoutchouc nitrile).

**Protection oculaire :**

Utiliser des lunettes de protection s'il y a risque de contact avec les yeux par projections

**Protection des voies respiratoires :**

Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate

**9- PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	: Solide
Apparence	: Pâte.
Couleur	: blanc.
Odeur	: Odeur de citron.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
pH solution	: ≈ 8
Vitesse d'évaporation relative	: Aucune donnée disponible (l'acétate butylique=1)
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Partiellement soluble.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: sans objet.
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

**9.2. Autres informations**

Teneur en COV : ≈ 0 %

**10- STABILITE ET REACTIVITE****10.1 Réactivité**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**10.2 Stabilité chimique**

Stable dans les conditions normales

**10.3 Possibilités de réactions dangereuses**

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi

**10.4 Conditions à éviter**

Haute température

**10.5 Matière incompatibles**

Agents oxydant forts

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Pas d'informations complémentaires disponibles

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon le Règlement (UE) n° 453/2010 du 20/05/10 modifiant le Règlement CE 1907/2006 – Article 31, Annexe II, Titre IV

Version : 1  
Date de révision : -  
Date de création : 13/02/2022

### 11- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

#### Oléate de potassium (143-18-0)

DL50 orale rat.	>5000 mg/kg (Rat)
DL50 cutanée rat	>2000 mg/kg (Rat)

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé

### 12- INFORMATIONS ECOLOGIQUES

#### 12.1 Toxicité

Ecologie – général	: Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets adverses à long terme dans l'environnement.
--------------------	---

Toxicité aquatique aiguë	: Non classé
--------------------------	--------------

Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Non classé
---	--------------

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Oléate de potassium (143-18-0)

Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité dans l'eau
------------------------------	-----------------------------

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Oléate de potassium (143-18-0)

Potentiel de bioaccumulation	Non bioaccumulable
------------------------------	--------------------

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Pierre d'argent ecocert

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

#### 12.6 Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 13- CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

#### 13.1 Méthodes de traitements des déchets

Législation régionale (déchets)	: Evacuation à effectuer conformément aux prescriptions légales
---------------------------------	---

### 14- INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
<b>14.1 Numéro ONU</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.3 Classes de danger pour le transport</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>				
Dangereux pour l'environnement : NON	Dangereux pour l'environnement : NON	Dangereux pour l'environnement : NON	Dangereux pour l'environnement : NON	Dangereux pour l'environnement : NON
Polluant marin : NON				
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon le Règlement (UE) n° 453/2010 du 20/05/10 modifiant  
le Règlement CE 1907/2006 – Article 31, Annexe II, Titre IV

Version : 1  
Date de révision : -  
Date de création : 13/02/2022

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### - Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

#### - Transport maritime

Aucune donnée disponible

#### - Transport aérien

Aucune donnée disponible

#### - Transport par voie fluviale

Aucune donnée disponible

#### - Transport ferroviaire

Aucune donnée disponible

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

## 15- INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

### 15.1 Réglementations/législation particulièrement à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1 Réglementation UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

PIERRE D'ARGENT ECOCERT n'est pas sur la liste Candidate REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Teneur en COV : = 0 %

Recommandations du CESIO : Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents. ,

Règlement sur les détergents : Fiche d'information sur les composants

Composant	N°CAS	%
Oléate de potassium	143-18-0	1 – 10%
(R)-p-mentha-1,8-diène	5989-27-5	0.1 – 1%
POTASSIUM CARBONATE	584-08-7	0.1 – 1%
Citronellal	106-23-0	<0.1%

#### 15.1.2 Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique n'a été effectuée

## 16- AUTRES INFORMATIONS

Indication de changement :

Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
15.1	Indications complémentaires	Ajouté	

Texte intégral des phrases H et EUH :

Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
H315	Provoque une irritation cutanée
H319	Provoqué une sévère irritation des yeux
EUH208	Contient. Peut produire une réaction allergique
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande

FDS (REACH Annexe II)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement.  
Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit